



DÉCISION

N° : 2024-227

Exécutoire le : 18 OCT. 2024

Publiée / Notifiée le : 18 OCT. 2024

Visée le : 17 OCT. 2024

COMMANDE PUBLIQUE
Marché n°24052
Travaux d'aménagement d'une liaison douce
Commune de Ruffieux
Avenant n° 01 relatif à des précisions et corrections d'erreurs matérielles

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée en groupement de commande avec la commune de Ruffieux (coordinatrice du Groupement),
Considérant la notification effectuée le 01/08/2024 au groupement d'entreprises Spie Batignolles / Muttoni

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT

Les différents documents du marché contiennent certaines incohérences et erreurs matérielles qu'il importe de clarifier et de corriger par cet avenant pour assurer la bonne exécution administrative et financière de ce marché :

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

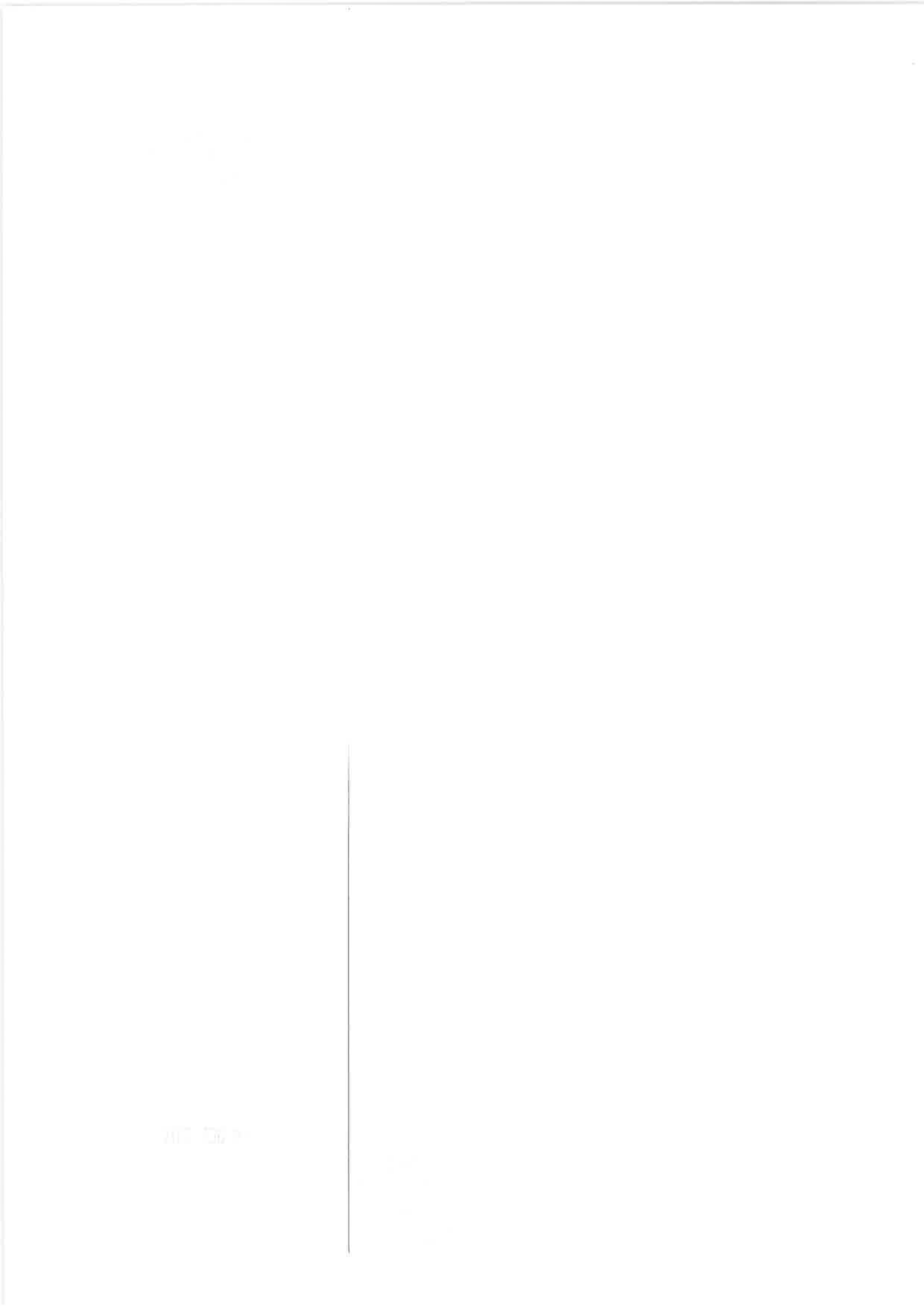
Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Spie Batignolles Mandataire du groupement

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, 16 OCT. 2024
Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER





Marché n°24052 Grand Lac
Travaux d'aménagement d'une liaison douce
Commune de RUFFIEUX

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lopic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son vice-président en charge de la commande publique, Monsieur Yves MERCIER, dûment habilité par délibérations du Conseil communautaire en date du 28 juillet 2020, 23 mars 2021 et du 22 juin 2021 et arrêté du 27 juillet 2020,

D'UNE PART,

ET

Le groupement d'entreprise Spie BATIGNOLLES / MUTTONI dont le mandataire est **SPIE BATIGNOLLES**, domiciliée 150 Route d'Argent, 38510 MORESTEL représentée par Florent THEVENET.,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de travaux passé en groupement de commande relatif à la création d'une liaison douce sur la commune de Ruffieux, le Groupement Commune de Ruffieux / Grand Lac a confié au groupement d'entreprise Spie Batignolles /Muttoni des travaux de création d'une liaison douce.

Ce marché a été notifié le 01/08/2024 pour un montant de 521 806.55€ HT (total de deux collectivités).

Il s'agit d'un marché passé selon une procédure adaptée et non alloti.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Les différents documents du marché contiennent certaines incohérences et erreurs matérielles qu'il importe de clarifier et de corriger par cet avenant pour assurer la bonne exécution administrative et financière de ce marché :

- AE, DQE et notification :

- L'AE et la notification ne précisent pas clairement que les variantes proposées ont été retenues : **L'ensemble des variantes sont bien retenues** aux prix définis à l'Acte d'engagement et dans le montant définis à l'article 1
- Par ailleurs les prestations du DQE « quantitatif RD » suivantes ne seront pas réalisées :
 - Tranche 1 : prix 4.3.2 d'un montant de 14 280€ HT
 - Tranche 2 : prix 3..2 D'un montant de 11 868.00 € HT
 - TOTAL non réalisé : 26 148€ HT
- Les montants du marché sont donc les suivants :
 - Tranche 1 Base : 180 253.20 € HT
 - Tranche 1 Variante : 30 960.00 € HT
 - Tranche 2 Base : 316 501.35€ HT
 - Tranche 2 variante : 20 240.00 € HT
 - TOTAL T1+ T2 : 547 954.90€ HT
- Le total du marché est donc de 547 954.55€ HT – 26 148€ HT = **521 806.55€ HT**
Ce montant correspond au montant notifié le 01/08/2024.

- CCAP :

- Articles III.3.1 et III.3.3 : Les prix ne sont pas actualisables mais révisables mensuellement selon la formule prévue
- Article III.3.3 Les index utilisés et précisés à cet n'article n'étaient pas pondérés : ils le seront de la manière suivante pour correspondre ainsi à l'index de référence « I » :
 - 0.2 TP01 : Index général tous travaux
 - 0.2 TP08 : Travaux d'aménagement et entretien voirie
 - 0.2 TP09 : Fabrication et mise en œuvre d'enrobés
 - 0.2 TP10a : Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux
 - 0.2 TP10b : Canalisations sans fourniture de tuyaux

- DQE :

- Les DQE des tranches font apparaître des références à des lots, il s'agit ici d'erreurs matérielles, car ce marché n'est pas alloti
- Pour information, la part Grand Lac est précisée au prix 3.5 (3.5.1+3.5.2+3.5.3+3.5.4) du DQE « quantitatif ZA »

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

Cet avenant n'a aucun impact du les montants du marché

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À *Morestel*, le *14/10/24*

À _____, le **16 OCT. 2024**

Pour le groupement d'entreprises,

M FLORENT THEVENET



Pour Grand Lac

Yves MERCIER
Vice-Président
à la Commande Publique





Dossier suivi par Julien Scalvenzi

Service commande publique et assurance
T. 04-79-63-87-37
j.scalvenzi@grand-lac.fr

Groupement Spie Batignolles – Muttoni

Mandataire SPIE Batignolles

Aix-les-Bains, le

16 OCT. 2024

OBJET : Marché 24052 : Aménagement d'une liaison douce - Ruffieux- lot 2 - Avenant n°1

Envoi par lettre recommandée électronique

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous notifier l'avenant n° 1 relatif au marché n°24052

Je vous en souhaite bonne réception, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Yves MERCIER,
Vice-Président à la Commande Publique



Vos données personnelles sont recueillies et traitées par GRAND-LAC à seule fin d'exécution d'une relation professionnelle et s'opèrent dans cette seule finalité et pour la durée nécessaire à cette relation. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit de consultation, d'opposition, de rectification et de suppression. Vous pouvez les exercer sur simple demande par email à l'adresse rgpd@grand-lac.fr. Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, merci de le détruire ainsi que toute copie de votre système et d'en avvertir immédiatement l'expéditeur. Toute lecture non autorisée, toute utilisation de ce message qui n'est pas conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite et pourra faire l'objet de sanctions.

Grand Lac Communauté d'Agglomération
1500 Boulevard Lepic - 73100 AIX-LES-BAINS
04 79 35 00 51 | www.grand-lac.fr | contact@grand-lac.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2024-227 : Marché 24052 - Travaux d'aménagement d'une liaison douce - Commune de Ruffieux - Avenant 1 relatif à des précisions et corrections d'erreurs matérielles

Date de transmission de l'acte : 17/10/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 17/10/2024

Numéro de l'acte : dec809 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20241016-dec809-CC

Date de décision : 16/10/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant